ACA asbl
Organisme de contrôle agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

148002005

Ref: 2015031637

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE/ CONTRÔLE PERIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle:	Boulevard Aristide Briand 32 3eme étage , 1070 ANDERLECHT				
Propriétaire:					
Client:	Bureau Delforge G.E.A,Boulevard Aristide Briand 46, 1070 ANDERLECHT				
Type de locaux:	Appartement		Distributeur d'énergie: /		
Code EAN::	/				
Installateur:	/				
N TVA:	/	ou n carte ID: /		Émis à: /	le /
Agent-visiteur:	Tim Vanluchene				Date du contrôle: 26/03/2015

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle:	Art 276bis Transfert de propriété
Info complément.:	/
Réinspection à:	/

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3x230v	Courant nominal max:	indéterminable	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	3 X 6 mm	- Type:	VVB		
Type d'électrode:	Indéterminable	Section:	/ mm	Conduct. de terre:	/ mm
Interrupteur différent. général - In:	aucun A	- DI :	/ mA	Nombre de pôles:	/
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /					
Interrupteur différent. second. - In:	aucun A	- DI :	/ mA	Nombre de pôles:	/
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /					
Nombre de circuits:	7	Nombre de tableaux:	2	Tarif:	Jour

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/ Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	/
Isolement générale:	/ MOhm	Test du différentiel:	/	Etat du materiel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	Pas en ordre	Test de défault:	/	Schémas:	/
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion : **L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE**		L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le:18 mois après signature de l'acte ☐ par le même organisme (*)	
NOMBRE D'ANNEXES	Schéma d'implantation: Non Schéma unifilaire: Non Autres:	L'AGENT-VISITEUR:	Visa du distributeur (art 270)

Visa de l'organisme de contrôle

ACA asbl - Organisme de Controle Agrée
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques,Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

BORD 1 : PENAUTOMAAT 5 X 20A
BORD 2 : PENSMELT 5 X 16A + 4 X 16A + 1 X 20A

CONSTATATIONS: Remarques

- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielles principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AF : La localisation du dispositif de coupure dans l'immeuble est à montrer. Le sectionneur doit être dans les parties communes du bâtiment (local des compteurs, cave,...) et est commun pour toutes les unités d'habitation.
- AG : A montrer: les circuits alimentant les appareils d'éclairage avec un courant nominal plus grand que 16A doivent être coupés de façon omnipolaire par des interrupteurs, des relais et télérupteurs. (art 250.02)
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas :
- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions mesures :
- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

Infractions de prise de terre :
- 3.12. : Socles de prise de courant : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)
- 3.13. : Raccordez les appareils classe 1 par un conducteur de protection(PE) au réseau de terre. (art 30.07, 70.06)

Infractions coffrets de repartition :
- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248, 252)
- 4.11. : Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes. (art 19, 225 ? 234)

Infractions interrupteurs differentiels :
- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07, 273.2/6)

Infractions protection contre les surintensites :
- 6.01B. : Une protection contre les surintensités doit être prévue à l'origine du câble d'alimentation des coffrets secondaires, installés à plus de 3m de distance du tableau de répartition principal. (art 114 à 133)
- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles , des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)
- 6.11. : Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale. (art 117)

Infractions extra :
6.11 BORD 2

ACA asbl
Organisme de contrôle agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015031637

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

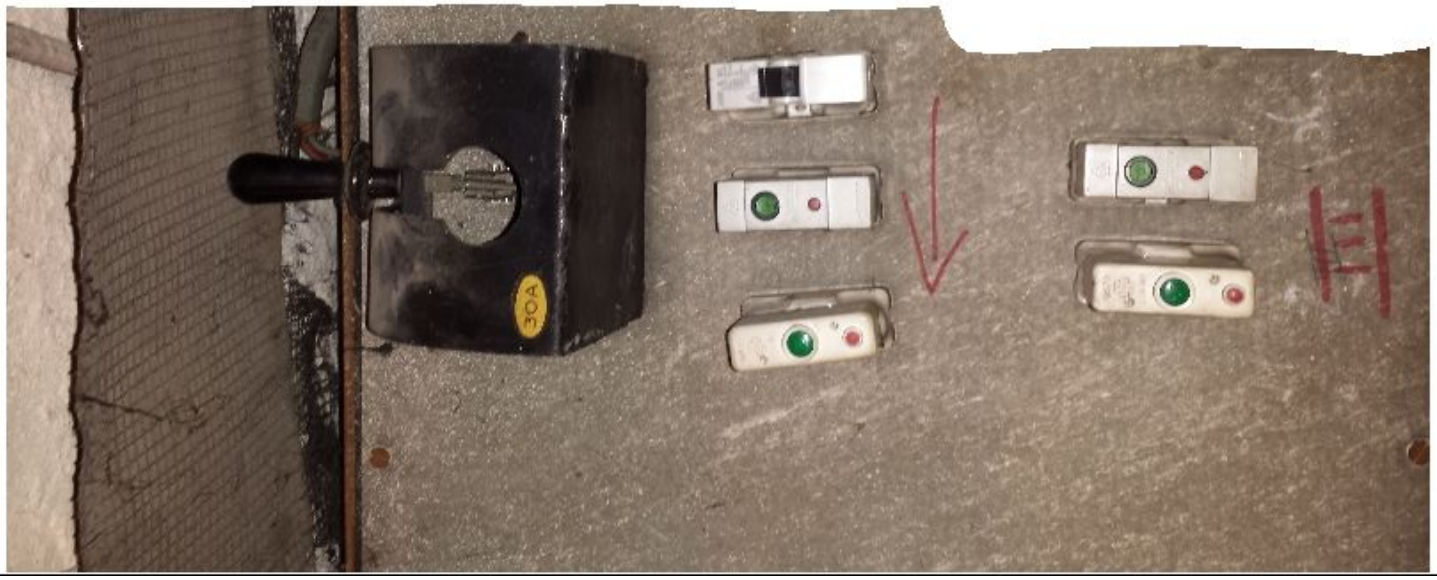
Annexe à rapport n : 148002005 — Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Boulevard Aristide Briand 32 3eme étage , 1070 ANDERLECHT

Propriétaire:

Agent-visiteur: Tim Vanluchene — Date du contrôle: 26/03/2015

Schéma d'implantation (conforme à nota n 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

ACA asbl
Organisme de contrôle agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015031637

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n : 148002005 — Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Boulevard Aristide Briand 32 3eme étage , 1070 ANDERLECHT

Propriétaire:

Agent-visiteur: Tim Vanluchene — Date du contrôle: 26/03/2015

Schéma d'implantation (conforme à nota n 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

ACA asbl
Organisme de contrôle agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 051/200 002 FAX: 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015031637

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

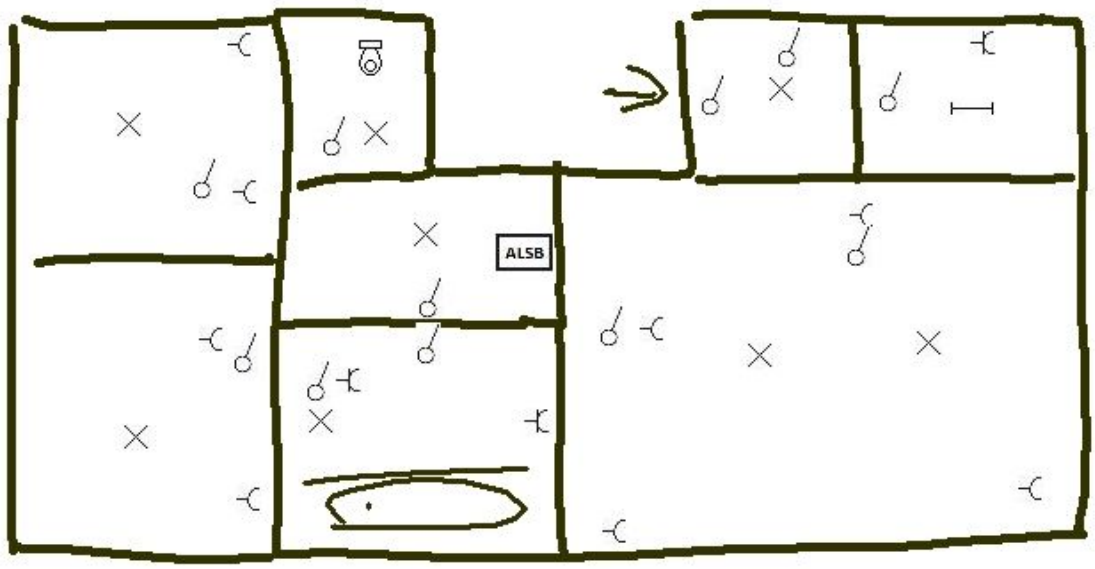
Annexe à rapport n : 148002005 — Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Boulevard Aristide Briand 32 3eme étage , 1070 ANDERLECHT

Propriétaire:

Agent-visiteur: Tim Vanluchene — Date du contrôle: 26/03/2015

Schéma d'implantation (conforme à nota n 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



Signature client:

Signature agent-visiteur: